



## Rapport d'information du Conseil communal

### relatif au réaménagement de la Place du Marché et à la phase de consultation publique

du 13 avril 2022

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement de la Place du Marché représente un des enjeux majeurs de cette législature. En effet, l'espace public revalorisé contribue fortement à l'attractivité d'une cité ainsi qu'au bien-être de ses habitants actuels et futurs. Le Conseil communal entend donc aménager une place importante au cœur de la ville de manière qualitative et répondant aux besoins et aux attentes de la majorité des acteurs consultés dans le cadre du projet. Ce réaménagement s'inscrit dans la dynamique de transformation urbanistique de la ville. Une attention toute particulière sera également portée aux rues et aux espaces alentours de la Place du Marché, dans le but de rendre les axes de mobilité agréables et sécurisés, à l'est et l'ouest (du parking des forains à la Place Espacité) et du nord au sud (de la Place des Brigades internationales ou de la rue du 1<sup>er</sup>-Mars à la Place de la Carmagnole).

Le présent rapport d'information présente le choix d'aménagement validé par la Commission temporaire pour le réaménagement de la Place du Marché et de ses environs, qui fait suite à la démarche participative initiée au début du processus avec les acteurs économiques, les propriétaires des bâtiments bordant la place, les associations utilisatrices, les groupements d'intérêts et la population.

## **Contexte**

Lors de la séance du 20 octobre 2020, votre Conseil a adopté un arrêté du Conseil communal relatif à la demande de crédits d'engagement de CHF 4'982'000.- pour le réaménagement et la piétonisation de la Place du Marché ainsi que ses alentours immédiats.

Un amendement du POP, voté à l'unanimité pour la création d'une commission temporaire, précise qu'*"une commission temporaire constituée proportionnellement des partis politiques est instaurée et chargée de la procédure de consultation, en collaboration avec le Conseil communal. Cette commission prend l'avis notamment des commerçants de la Place du Marché et des environs, des maraîchers, des riverains, des acteurs faisant vivre la Place et de la population. Cette commission rédigera un rapport à l'issue de la procédure de consultation. La commission examine, propose et valide également les différents points du projet notamment ceux liés au réaménagement, au choix du revêtement et au suivi de la piétonisation de la Place et rue du Marché."*

La commission consultative ad hoc a été créée avant l'été 2021. Elle est composée de 17 membres :

- Directeur DUBREC (président)
- Directeur DREPES (vice-président)
- Les Vert-e-s : 2 membres
- PLR : 2 membres
- PS : 2 membres
- POP : 2 membres
- UDC : 1 membre
- PVL : 1 membre
- Le Centre : 1 membre
- Groupement du Marché de la Tchaux (GMT) : 1 membre
- Association des Commerçants de La Chaux-de-Fonds (AC) : 1 membre
- Association des Commerçants Indépendants de Détail (CID) : 1 membre
- Touring Club Suisse (TCS) : 1 membre
- Association Transport et Environnement (ATE) : 1 membre
- Collectif La Tchaux verte : 1 membre

La commission s'est réunie cinq fois et a traité des sujets suivants :

- 30 juin 2021 : rappel du contenu du rapport adopté par le Conseil général, méthodologie sur le processus de consultation et calendrier prévisionnel des travaux de la commission.
- 8 novembre 2021 : présentation des résultats des différentes consultations auprès des prestataires de services, des ateliers participatifs, des associations et des propriétaires. Validation du questionnaire de consultation des groupes d'intérêts et acteurs économiques de la place ainsi que présentation de divers types de pavages.
- 20 décembre 2021 : présentation des résultats de la consultation de la commission et synthèse. Définition d'un cahier des charges (validation des principes) transmis à un mandataire externe et suite des travaux de la commission.
- 8 mars 2022 : présentation des variantes d'aménagement développées sur la base du processus de consultation et choix d'une variante.
- 30 mars 2022 : validation du présent rapport d'information.

### **Processus participatif**

Afin d'appuyer le Conseil communal et les services concernés et de garantir une neutralité dans le processus participatif, un mandat a été octroyé à l'Institut du management des villes et du territoire (IMVT) de la Haute École Arc (HE-Arc) de Neuchâtel.

Le recours à ce genre de processus se fait depuis de nombreuses années dans le cadre de projets majeurs de requalification d'espaces publics. Ce fut notamment le cas pour la Place de la Gare ou, dernièrement et de manière plus modeste, pour le projet de la rue du 1<sup>er</sup>-Mars qui se réalisera ces prochains mois. Ce type de procédé a l'avantage de permettre d'une part d'ouvrir le dialogue avec les citoyens et les acteurs économiques concernés et, d'autre part, d'élargir les horizons des possibles en favorisant des solutions innovantes et consensuelles. Le Conseil communal constate que malgré la charge de travail augmentée pour les services impliqués et le recours à un prestataire externe, ce type de processus apporte une réelle plus-value quant à la compréhension citoyenne du projet et son appropriation par la population. Il est toutefois nécessaire qu'une définition précise des attentes et des enjeux soit élaborée au début de chaque processus afin d'éviter d'une part de créer des frustrations et, d'autre part,

d'enliser un projet dans un champ d'aspirations contraires et de visions antagonistes.

En l'occurrence, le processus participatif a été très enrichissant et à chaque retour des personnes consultées un consensus a pu se dessiner. Il s'agit ici également de relever la qualité des débats qui ont eu cours au sein de la Commission temporaire.

- Dans le cadre du processus participatif du réaménagement de la Place du Marché, une attention particulière a été portée sur les avis des acteurs et utilisateurs de la place, mais aussi sur la communication et la transmission d'informations auprès d'eux. La démarche participative a cumulé les consultations suivantes : entre août et septembre 2021, 30 entretiens individuels ont été menés auprès des commerçants, des cafetiers restaurateurs et des prestataires de services ayant pignon sur rue dans le périmètre du futur réaménagement. De manière unanime, la démarche a été saluée par l'ensemble des personnes consultées et a permis de tisser des liens de confiance. Ces acteurs attendent des services de la Ville des informations précises et régulières quant au déroulé des futurs travaux. Les services concernés se sont engagés à les informer et à organiser des séances récurrentes avec eux.
- En septembre 2021, les propriétaires d'immeubles du secteur concerné ont été sollicités afin de compléter un questionnaire adressé par courrier postal.
- Durant l'automne 2021, cinq associations actives dans les manifestations ou représentant les intérêts de la population ont également été rencontrées : Pro Senectute, Pro Infirmis, la Braderie, La Plage des Six Pompes et le Parlement des Jeunes.
- Les 25 septembre et 2 octobre 2021, la population a été invitée par le biais de plusieurs canaux (tout-ménage, articles de presse, réseaux sociaux) à participer à deux ateliers afin de donner son avis sur la future Place du Marché. Les ateliers se sont déroulés au Club 44 de manière très constructive et sereine. Les personnes présentes, encadrées par la HE-Arc, ont travaillé en plusieurs groupes autonomes sous la forme d'ateliers. Un rendu collectif en plenum était organisé à la fin de chaque matinée de travail. À l'issue de ces rencontres, l'ensemble des participants a reçu la synthèse

des propositions formulées par chacun des groupes et les procès-verbaux de la partie de la séance en plénum.<sup>1</sup>

Les informations et contacts avec les acteurs de la Place du Marché se sont poursuivis de la manière suivante durant le travail des services et de la commission ad hoc :

- En février 2022, un courrier présentant l'état des réflexions et des travaux de la commission ad hoc a été envoyé à l'ensemble des acteurs économiques de la Place du Marché qui ont été consultés.
- En mars 2022, les prestataires de services du périmètre concerné ont été sondés par courrier postal concernant le régime de stationnement à mettre en place sur la rue Charles-Édouard-Guillaume (zone bleue, zone 30 minutes ou horodateurs). La variante retenue par le plus grand nombre sera ensuite testée en grande nature durant la piétonisation temporaire de mai à octobre 2022.
- Au mois d'avril 2022, un courrier a été adressé (courriel pour les participants aux ateliers) pour leur transmettre les conclusions de la commission temporaire.

À noter qu'avant l'été et la mise à l'enquête de la future Place du Marché, une séance publique sera organisée afin de présenter le projet à l'ensemble de la population. Tous les participants à la démarche participative y seront naturellement conviés.

Sur la base de ce large processus de consultation et de son analyse par notre mandataire spécialisé, soit l'IMVT de la HE-Arc, la commission temporaire, réunie à cinq reprises, a pris connaissance des différentes positions. Après débat, elle a décidé des principes ci-après qui ont permis d'élaborer un cahier des charges transmis à un mandataire externe (architecte paysagiste) afin de dessiner le projet final :

---

<sup>1</sup> Le résultat de l'ensemble du processus participatif (analyse complète des entretiens avec les prestataires de service et les propriétaires et rapport relatif aux ateliers participatif) figure dans l'annexe 1.

- Implantation d'arbres majeurs et de bancs publics.
- Spécialisation spatiale avec des éléments fixes uniquement d'un côté de la place.
- Implantation des éléments fixes à l'est de la place.
- Possibilité de déplacement de la fontaine si la qualité de l'aménagement l'exige et pour autant que cela ne pèjore pas la partie de la Place du Marché laissée libre.
- Recours à d'autres solutions qu'un éclairage central de la place tout en veillant aux contraintes techniques, aux habitations et à la pollution lumineuse.
- Revêtement pavé, tout en restant ouvert à d'autres propositions dans le cadre des projets de l'architecte paysagiste.

### **Variantes développées**

Les réflexions du mandataire architecte paysagiste ont comme point de départ une analyse des caractéristiques du tissu urbanistique largement au-delà de la Place du Marché. Le plan en damier de la ville de la Chaux-de-Fonds possède plusieurs particularités reconnues et qui font partie intégrante de l'image de la ville. Sans toutes les énumérer, nous pouvons citer l'orthogonalité des rues, le profil type de la ville avec la rue, le jardin au sud puis le bâtiment. À cela s'ajoute la présence de trottoirs généreux qui ont comme double objectif d'une part d'écartier les fronts bâtis afin de permettre au soleil de pénétrer dans les étages inférieurs et, d'autre part de permettre de stocker la neige tout en maintenant des cheminements pour les piétons. Ces trottoirs attribuent aux bâtiments ou ensemble de bâtiments un socle, renforçant ainsi leur ancrage dans le plan en damier.

Plusieurs éléments permettent de différencier facilement les trois variantes développées par le mandataire :

- Espaces au sol.
- Usage du kiosque et des éléments l'entourant.
- La fontaine, son emplacement et son socle.
- Le coin nord – ouest de la place.
- La continuité avec la rue du Marché.

Ces éléments ne sont pas complètement interchangeables, mais il est possible de puiser dans chaque variante pour développer l'image finale souhaitée de la place, ce qui a été fait par la commission.

### Variante 1. Un grand Mail

La première variante présente une place avec un espace central différencié de son pourtour par le travail du calepinage des pavés.



La Place du Marché est tenue entre deux groupes d'arbres qui créent des "couronnes protectrices".

Au croisement avec la rue du Marché, les arbres deviennent un point de repère et, grâce au mobilier urbain composé de bancs et de tables, créent un espace agréable et propice aux rencontres.

La fontaine est maintenue à son emplacement actuel et est mise en valeur grâce à un socle circulaire généreux.

Le kiosque est entouré d'arbres et un escalier en colimaçon créé à la place des anciennes cabines téléphoniques permet aux usagers de monter sur son toit et, ainsi, d'avoir une nouvelle vue de la place à travers la frondaison des arbres.

Le centre reste très généreux et le sol de l'espace central est défini par un calepinage différent des espaces périphériques.

La rue du Marché est aussi agrémentée d'arbres, dont le nombre augmente lorsque l'on s'approche de la Place du Marché.

### Variante 2. Continuum

Dans cette variante, le secteur central est divisé en deux parties afin de marquer une continuité entre le passage du Centre et la rue du Stand, donnant ainsi corps au cheminement qui relie la Place de la Carmagnole à la Place des Brigades Internationales.



L'espace à l'est est composé par un ensemble d'arbres plantés de manière très rectiligne afin de rappeler l'orthogonalité de la ville. Les arbres ne remplissent pas entièrement l'espace afin de préserver un vaste espace central vide.

La partie ouest du bâtiment abritant notamment le kiosque (locaux aujourd'hui vides) a une nouvelle fonction de "guinguette" disponible éventuellement pour les associations.

La fontaine est déplacée dans l'angle nord – ouest afin de marquer l'entrée de la place et de créer un repère visuel depuis la rue du Marché. Son socle, sur lequel il est possible d'installer des bancs, est mis en valeur.

Entre la rue du Marché et la rue de la Ronde, des éléments circulaires, sortes de bacs disséminés, créent des rappels afin de provoquer le continuum entre les deux rues. Ces éléments peuvent être à ras ou à hauteur d'une assise standard et pourraient être utilisés par le Service des espaces publics

comme espace de fleurissement et végétalisation. Ces mêmes éléments se retrouvent sur la rue du Marché.

Le sol est similaire à la variante précédente, sauf pour la partie à l'est où un revêtement de type gravier pourrait être posé sous les arbres et garantir une certaine perméabilité.

### Variante 3 : À l'italienne

La troisième variante développe, comme dans la variante 1, un espace central qui crée une place dans la place grâce à un changement de calepinage des pavés.



La fontaine reste à son emplacement actuel et un socle vient lui donner plus d'importance dans ses dimensions. Le socle est ovale et étiré vers le centre de la place. Le socle rentre en dialogue avec la proposition de gradins installés sur la façade ouest du kiosque.

Ces gradins deviennent un espace de détente et de pause en temps normal et sont utiles lors de manifestations. Cette structure ne va pas jusqu'à la toiture du bâtiment qui serait végétalisée.

La façade sud du kiosque est voilée par la plantation de trois arbres majeurs, reprenant le principe élaboré sur la rue de la Ronde.

Dans le coin opposé de la place, au carrefour avec la rue du Marché, un arbre majeur devient un point de repère depuis les rues adjacentes et la diagonale ainsi créée rappelle la diagonale des fontaines proches.

Sur la rue du Marché, des arbres disposés proches des croisements délimitent l'espace tout en créant un appel.

Une variante appelée à *l'italienne bis* peut être imaginée avec le sol de la place entièrement unifié, ne créant plus de place dans la place.



## **Projet retenu**

Lors de la séance du mardi 8 mars 2022, les trois projets ont été présentés à la commission qui avait pour mission de définir sur cette base la variante à retenir. Pour rappel, certains principes, tels que l'aménagement du kiosque, le déplacement ou non de la fontaine, l'arborisation étaient interchangeables entre les trois variantes.

Les commissaires ont rappelé que les commerçants et les habitants souhaitaient avoir des arbres sur cette place, par conséquent la variante *A l'italienne* a rapidement été écartée en raison de la faible arborisation.

Les membres ont plébiscité des éléments des variantes *Un grand Mail* et *Continuum*.

La présence d'éléments, arbres ou fontaine, du côté ouest de la place n'a pas été retenue afin de ne pas bloquer la vue depuis et sur la rue du Marché et de ne pas limiter l'espace libre pour les manifestations. Il a été décidé de ne rien mettre à cet endroit.

La fontaine et son emplacement ont été longuement débattus. Finalement, il a été décidé de la maintenir à son emplacement actuel. La proposition de

créer un socle pour la mettre en valeur a été retenue, tout en évitant la forme ovale présente dans la variante *A l'italienne* en lien avec l'espace occupé.

La présence d'arbres autour du kiosque à l'ouest a été soutenue, avec la condition de présenter un revêtement en gravier pour assurer une certaine perméabilité du sol. Les emplacements exacts des arbres devront encore être finalisés car certains commissaires ont apprécié la proposition d'implanter les arbres de manière orthogonale (variante *Continuum*), alors que d'autres souhaitaient des implantations moins rigides. Il a également été convenu que ce secteur ne sera pas déneigé.

Les trois variantes proposaient des usages différents du kiosque, toiture accessible, gradins sur sa façade ouest, utilisation des volumes des anciennes cabines téléphoniques pour un usage collectif à définir ou encore toiture végétalisée. C'est cette dernière proposition qui a été retenue par les membres de la commission.

La rue du Marché reprendra l'idée d'une différenciation du pavage entre le centre et le pourtour. Davantage d'arbres devront être plantés, tout en prenant en compte les contraintes techniques, les véhicules d'urgence et les bordiers pouvant y circuler. Ces arbres auront une surface au pied perméable, sans grille.

Les éléments qui nécessiteront encore d'être travaillés sont les positionnements des racks vélos, les essences des arbres, l'éclairage et le mobilier urbain.

Les traversées piétonnes des rues Neuve et de la Balance seront également consolidées dans le projet définitif afin de garantir des liaisons de qualité et sécurisées pour les espaces publics adjacents à la Place du Marché.

Finalement, le revêtement de la place a été longuement discuté. Le pavage étant un élément validé par le Conseil général lors de l'octroi du crédit de construction en octobre 2020 et consolidé lors des séances de la commission, le mandataire et les services ont présenté à la commission les considérations techniques et esthétiques qui seront consolidées ces prochains mois dans le cadre de l'élaboration du projet d'exécution. Compte tenu d'une part de l'usage de la place avec la présence bihebdomadaire du marché et de différentes manifestations et, d'autre part, des nécessités de nettoyage et de déneigement, les joints sables n'ont pas été retenus car trop fragiles et nécessitant un entretien très régulier. Dès lors, la place entière sera réalisée avec des joints ciment ou mortier.

En résumé, la commission a validé un projet (cf. annexe 2) compilant des éléments issus des trois variantes proposées par le mandataire. Le projet final comprendra les éléments suivants :

- Le pavage de la Place du Marché sera réalisé pour créer une place dans la place. Ce changement esthétique sera réalisé par un calepinage ou des tailles de pavés différents. Il n'y aura par contre aucune différenciation altimétrique entre ces deux espaces.
- Les arbres seront plantés uniquement vers le bâtiment en est qui abrite notamment le kiosque. Le revêtement sera du gravier.
- La toiture du kiosque sera végétalisée. Les locaux internes pourraient être utilisés différemment. Le cahier des charges de cet usage va être précisé ces prochaines semaines par les services.
- La fontaine restera à son emplacement actuel et sera mise en valeur grâce à la création d'un socle.
- La partie ouest de la place sera libre de tout élément pour garder une très grande flexibilité pour la tenue du marché et des manifestations.
- La rue du Marché sera végétalisée.

## **Éclairage**

La question de l'éclairage est en phase de consolidation avec le mandataire et Viteos. Deux éléments sont par contre déjà validés :

- L'éclairage mobile au centre de la place sera abandonné car il engendre trop de contraintes.
- L'éclairage existant sur les façades est maintenu. Il n'est par contre pas complété à cause de la pollution lumineuse que cela pourrait engendrer pour les habitants des immeubles concernés.

Les variantes à l'étude sont les suivantes :

- Implantation de plusieurs mâts proches des éléments fixes comme les arbres ou la fontaine pour éclairer la place avec des lumières focalisées.
- Pose d'une ou plusieurs guirlandes lumineuses sous les arbres à l'est pour créer une atmosphère de buvette.

Les propositions ci-dessus ont été validés par la commission.

## **Déchetterie**

Dès le départ, il a été convenu que les conteneurs de la place et de la rue du Marché seront déplacés.

À titre liminaire, il convient de rappeler que l'éco-point de la place est le plus utilisé de la ville; il est donc obligatoire de maintenir la récolte des déchets valorisables dans un périmètre relativement proche.

Les services proposent d'ajouter un conteneur d'ordures ménagères aux points de collecte de la Place de la Carmagnole et proche de Serre 12.

Les conteneurs de la rue du Marché seront déplacés sur la rue Charles-Édouard-Guillaume entre la sortie du parking et la rue Jean-Paul-Zimmermann.

Finalement, les conteneurs avec les déchets valorisables seront déplacés aux abords de la Place des Lilas, du côté de la rue du 1<sup>er</sup>-Mars. À titre d'information, un réaménagement complet de cette place de jeux est prévu pour 2024.

## **Végétalisation**

Le choix des arbres n'est pas encore décidé. Il le sera en fonction de la variante définitive. Les essences indigènes seront préconisées.

## **Retour à la population**

Lors de la commission du 8 mars, les commissaires ont été informés de l'envoi d'un courrier aux restaurateurs et commerçants de la place fin février. Ce courrier indiquait les différentes validations de la commission et proposait la tenue d'une séance d'information publique à venir entre le 12 mai, date du Conseil général, et le 17 juin, début de la mise à l'enquête publique.

Les membres de la commission ont accueilli avec satisfaction cette proposition.

## **Calendrier**

Le calendrier prévisionnel prévoit une présentation de la variante définitive à la population dès la validation du présent rapport par votre autorité, soit à fin mai – début juin 2022.

La mise à l'enquête publique est prévue courant juin 2022 pour des travaux qui s'échelonnent sur 2023 – 2024. Le calendrier précis des travaux sera affiné cet automne. Les commerçants et habitants seront informés du planning des travaux en temps voulu.

## **Préavis de la Commission pour le réaménagement de la Place du Marché**

Lors de la séance du 30 mars 2022, la commission a préavisé ce rapport favorablement à l'unanimité des membres présents.

Selon la volonté des membres de la Commission exprimés lors de la séance du 30 juin 2021 et conformément à l'amendement du POP du 20 octobre 2020, les commentaires suivants sont intégrés au présent rapport :

La commission pour le réaménagement de la Place du Marché a eu l'occasion de suivre le processus participatif, d'échanger et de participer à l'élaboration du projet en se réunissant à cinq reprises. Ces discussions ont eu lieu dans une ambiance constructive pour accompagner cette transformation majeure de notre Cité, vouée à améliorer la qualité de vie de ses habitants.e.s, à vivifier le commerce local et à renforcer l'attractivité de notre ville.

Différents aspects ont été discutés dans le cadre de la commission, notamment la méthodologie et la sélection des différents protagonistes à consulter en vue d'assurer un processus participatif. Les préoccupations des différents acteurs ont ainsi pu être entendues afin de trouver des solutions suscitant la plus grande adhésion possible. Dans ce cadre, la commission a souligné à plusieurs reprises l'importance de trouver des solutions pour le développement de la Plage, qui se trouve amputée de deux espaces majeurs avec la Place du gaz et une partie de la Place du Marché, point sur lequel la commission a été rassurée.

Après avoir validé le cahier des charges, basé sur les ateliers participatifs et les diverses procédures de consultation, la commission a ensuite pu se positionner sur les diverses variantes, dont elle a sélectionné des éléments pour forger un nouveau projet, tirant ainsi le meilleur parti des différentes propositions. La question du déplacement de la fontaine a suscité débat et a été refusé par sept voix contre et deux voix en faveur.

La commission, estimant que de nombreux éléments nécessitent encore de prendre des décisions (mobilier urbain, éclairage, ...) et pour assurer une continuité dans le suivi du projet, se propose de poursuivre son mandat jusqu'à l'achèvement de la Place.

Finalement, la commission salue le travail des services et des mandataires externes et remercie vivement toutes les personnes ayant pris part au processus participatif et tout particulièrement la population qui a notamment pu participer aux ateliers participatifs. Cette expérience a aussi eu le mérite de démontrer l'intérêt de mettre en place des démarches participatives, en associant autorités exécutives et législatives, ainsi que les différents groupements d'intérêts, pour construire des projets de cette envergure. Malgré une surcharge de travail avérée – mais qui permet également de limiter les oppositions -, ce type de démarche permet un dialogue bienvenu et plus serein entre la population et les institutions et de limiter ainsi incompréhensions et frustrations.

La commission recommande donc vivement de généraliser ces expériences, afin que cela devienne une marque de fabrique de notre Ville, et d'aller de l'avant avec la proposition telle que formulée dans le présent rapport.

### **Préavis des autres commissions**

La commission mobilité, espace public et stationnement a préavisé favorablement le rapport le 31 mars 2022 à l'unanimité des membres présents.

La commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport le 4 avril 2022 à l'unanimité des membres présents.

### **Classement postulat**

Le présent rapport permet le classement du postulat suivant :

**Postulat de M. François Perret et consorts du 20 octobre 2020 : Pour une Place du Marché piétonne plus verte et moins chère.**

*Nous sommes extrêmement satisfait.e.s de voir arriver ce projet de place totalement piétonne. Nous nous sommes interrogé.e.s quant à son coût et à son côté très minéral malgré l'emplacement de plusieurs arbres. La Place du Marché est un espace convivial très important dans le cœur des Chaux-*

*de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers et il serait dommage de ne pas leur permettre de participer autrement à son financement que par leurs impôts. Nous pensons qu'une partie de notre population serait d'accord de participer à son financement, par exemple en achetant des pavés gravés (une lettre par pavé) où ils ou elles pourraient retrouver un mot ou le prénom de quelqu'un.e qui leur est cher.ère. Nous pensons aussi que des entreprises ou des sociétés pourraient être intéressées à acheter un des mobiliers urbains en ayant une plaquette à leur nom. Des espaces verts, un bassin bas et aquatique, des parcours sans pavés pourraient agrémenter cette place, la rendre moins minérale et faciliter également les déplacements de poussettes, de personnes à mobilité réduite ou ayant des chaussures peu adaptées aux pavés. Ce qui aurait probablement aussi l'avantage de diminuer les coûts liés à la surface pavée dispendieuse. Nous demandons au Conseil communal d'étudier un mode de financement participatif afin d'abaisser significativement le coût de cette place ainsi que d'améliorer sa végétalisation et sa fonctionnalité.*

### **Conformité au programme de législation**

Tel que mentionné dans le rapport adopté le 20 octobre 2020, le Conseil communal souhaite faire entrer la ville dans le 21<sup>e</sup> siècle en proposant, comme tant d'autres villes l'ont déjà fait, des espaces urbains de qualité afin de favoriser l'activité commerciale et rendre la ville plus attractive afin d'attirer de nouveaux habitants ayant des attentes élevées en termes de qualité des aménagements urbains notamment. Le projet de réaménagement de la Place du Marché est une pierre angulaire du réseau d'espaces publics de qualité qui sera développé ces prochaines années.

### **Conséquences sur les finances**

Les mandats octroyés pour cette phase de consultation sont absorbés par le crédit octroyé par le Conseil général le 20 octobre 2020.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Cette phase de consultation publique a été faite en partie par le Service de l'urbanisme, des mobilités et d'environnement par le biais de la Chargée de projets commerce et tourisme. Les ateliers participatifs ont été gérés par la HE-Arc et le développement des avant-projets par un bureau du canton spécialisé dans ce type d'aménagement.

La suite du processus et la réalisation des travaux seront repris par les services communaux.

## **Collaboration intercommunale**

Non relevant pour cet objet.

## **Éléments relatifs au développement durable**

Les points suivants reprennent les éléments mentionnés dans le rapport d'octobre 2020.

### a) Aspect environnemental

Le réaménagement et la piétonisation de la Place du Marché et de ses accès va permettre d'avoir une meilleure qualité de vie pour les habitants et les visiteurs du centre-ville, notamment avec des espaces urbains de qualité et sécurisés. La place libérée du trafic routier permettra une meilleure qualité environnementale (air et bruit).

### b) Aspect social

Un espace public piétonnisé est un espace où les usagers se sentent en sécurité et aiment se rencontrer. Les nombreux commerces donnant sur la Place du Marché et ceux situés à proximité vont bénéficier d'une attractivité supplémentaire. Toutes les villes du monde ayant un centre-ville piétonnisé connaissent un afflux important de visiteurs.

Ces espaces vont être rendus à la population, ils permettront notamment de favoriser la mobilité douce et de susciter des animations comme cela a été le cas durant les étés où la place a été fermée au trafic automobile.

### c) Aspect économique

Il s'agit de transformer "l'expérience client" pour accompagner les changements que vivent aujourd'hui les secteurs du commerce de détail et de la restauration. C'est une première pierre de la transformation du centre-ville afin d'offrir de nouvelles perspectives à l'ensemble de notre centre et à ses acteurs. Il s'agit de leur offrir l'espace de développer leurs activités.

### d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Une ville avec une zone piétonne est une ville dans l'air du temps où on sent une centralité où les gens aiment se réunir et se rencontrer. C'est le cas pour les habitants, les pendulaires mais également pour les touristes toujours plus nombreux à visiter la Métropole Horlogère. Le développement des restaurants et bars permet également d'attirer un public venant de toute la région et, à La Chaux-de-Fonds, de jouer son rôle de pôle urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Bregnard

Daniel Schwaar

**Annexes :**

1. Aménagement de la Place du Marché – Procédure de consultation, rapport final, Prof. Nicolas Babey, Doyen de l'IMVT, 15 mars 2022
2. Variante finale du projet : coupe de principe, rendus 3d, planche explicative toiture kiosque